

Circuit Anserville, Fosseuse

Longueur du parcours : 8 km environ.

Départ à Anserville de la place typique du Pays de Thelle : Eglise du XIV^{ème} siècle, dédiée à Saint Nicolas, mare, puits, château du XVIII^{ème} siècle inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Sortir d'Anserville par la RD609, vers Fosseuse. A 250m. après le cimetière, prendre le chemin de plaine à droite que l'on continue vers Fosseuse et la vallée. A 50m. des premières maisons de Fosseuse, prendre à gauche ; traverser tout droit le lotissement du Vert Galant. Au bout, faire un détour à droite jusqu'à l'Eglise, du XVI^{ème} siècle, dédiée à Saint Claude et Saint Michel. A l'arrière du choeur octogonal, dans le cimetière, l'enclos de la famille de Kergolay, qui a occupé le château du XVIII^{ème} au début du XX^{ème} siècle. Le plus célèbre Geoffroy de Kergolay, homme politique qualifié de plus royaliste que le Roi, n'admettait pas la légitimité de Louis Philippe.

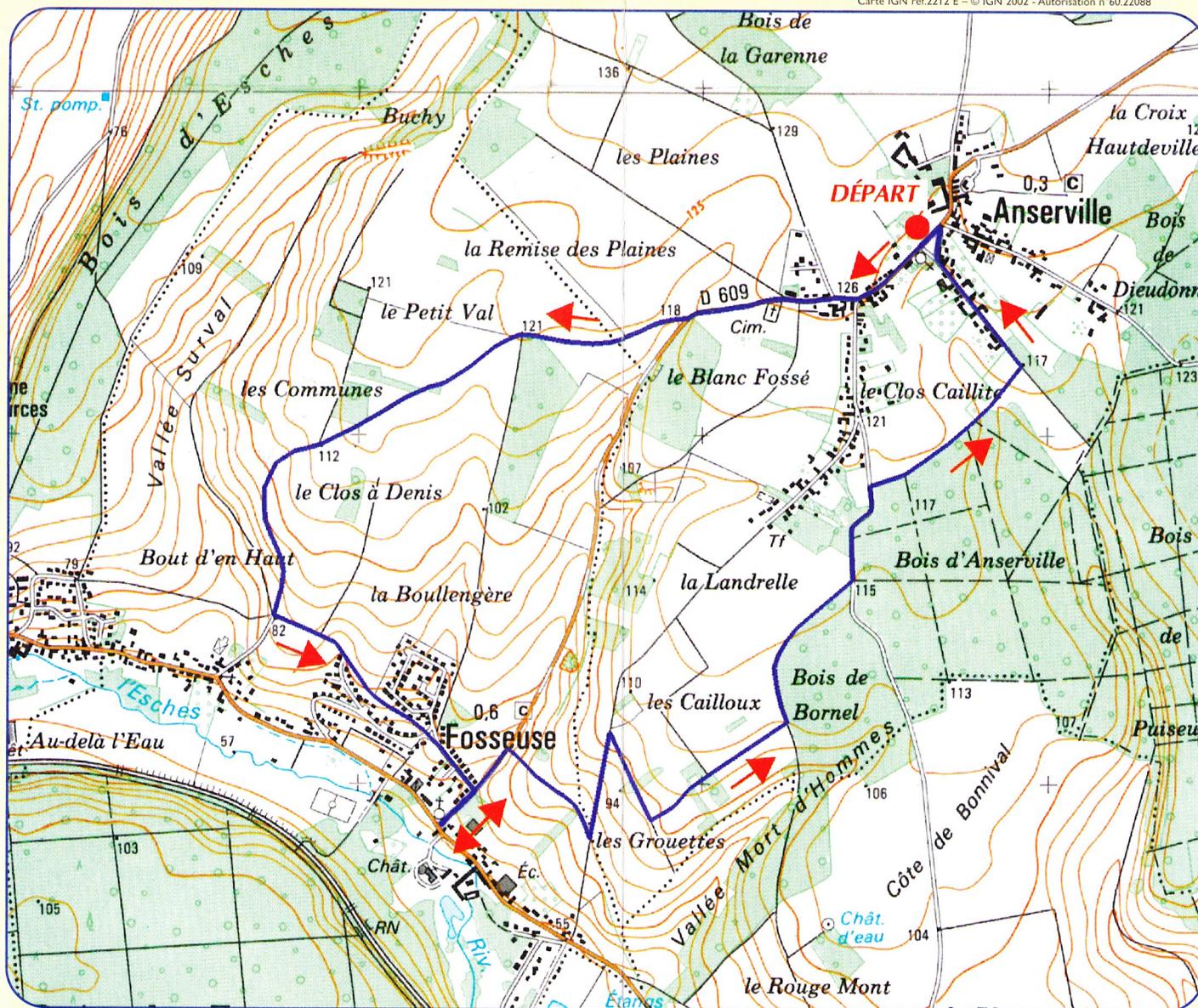
Revenir sur vos pas par la RD609 vers Anserville, 100m. après le lotissement, prendre le chemin du Tour de Ville à droite d'où l'on a la meilleure vue sur le château de Fosseuse du XVI^{ème} siècle, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, construit par la famille Montmorency dont Claude de Montmorency, seigneur de Fosseux (Pas de Calais), a donné son nom au village de Bailleul sur l'Esches, transformé en baronnie en 1572. Françoise de Montmorency, l'une des nombreuses maîtresses d'Henri IV, s'y est retirée pour élever ses 3 fils.

Au bout du chemin, prendre à gauche sur 200m., puis à droite sur 200m. et de nouveau à gauche.

Nous sommes près du lieu-dit « Les Vignes », Anserville produisant l'un des meilleurs vins blancs de Picardie. A droite le vallon de Mort d'Homme (Guerre de Cent ans).

Prendre à gauche le long du bois, le longer ensuite par la droite ; en arrivant à la route asphaltée de Bornel à Anserville, la suivre vers la gauche. (Attention à la circulation).

A la sortie du bois, prendre à droite le chemin le long du bois sur 500m. et tourner à gauche vers Anserville qu'on aborde par la rue du Chauffour (four à chaux) et retour à la place du



Les sentiers décrits sur le présent document, ne doivent en aucun cas être empruntés par les véhicules à moteur.

Un accident peut survenir au cours de la randonnée, une trousse de premier secours est recommandée.

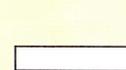
Respectez l'itinéraire décrit sur le présent document, certains sentiers privés ne doivent pas être empruntés.

Soyez Prudents

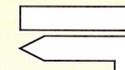
Le Syndicat d'Initiative d'Amblainville et du Canton de Méru, les Associations éventuellement associées au projet, les Municipalités concernées, déclinent toute responsabilité, en cas d'accident survenu sur le parcours.

Code du Balisage

Continuité



Changement de direction



Mauvaise direction

